

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA20 09002

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2020, le règlement suivant :

RCA20 09002 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (DOSSIER 1191616008);

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors de la procédure d'enregistrement de demande écrite tenant lieu de registre qui s'est déroulée du 3 au 18 juin 2020 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 août 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 16 septembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert